

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 04 FEVRIER 2026

20260204_CA08 - Accord local relatif à l'organisation des élections des représentants des locataires au Conseil d'administration de Limoges habitat

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mercredi 04 février 2026 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND et Annie SCHWAEDERLE, Administratrices

Messieurs Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE et Eric SCHALTEGGER, Administrateurs

Monsieur Cédric JOSEPH, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Jean-Marie JAVELON, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur NYS

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Laurent GUERY et Gérard RUMEAU, Administrateurs

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absents :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R.421-7,

Considérant le mandat des représentants des locataires au Conseil d'Administration élus en 2022 pour 4 ans, à renouveler en 2026,

Considérant l'organisation des élections organisées entre le 15 novembre et le 15 décembre 2026, conformément à l'article R.421-7 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant le projet d'accord local élaboré par les Associations de locataires représentées au Conseil d'Administration, sur les bases du protocole national signé entre la Fédération des Offices de l'Habitat et les Associations siégeant à la Commission Nationale de Concertation, au Conseil National de l'Habitat ou au Conseil National de la Consommation,

Considérant le principe de modalités du vote retenu et l'organisation du scrutin, pour un budget estimé à 20 000 € et intégralement pris en charge par Limoges habitat,

Considérant la proposition de Limoges habitat afin d'organiser la campagne électorale de mettre à disposition un budget global de 2 € par logement en gestion, à répartir entre les associations ayant déposé une liste recevable et obtenu 5% des voix exprimées,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Valide le projet d'accord local relatif à l'organisation des élections des représentants des locataires au Conseil d'Administration de Limoges habitat,
- Autorise la Directrice générale à signer cet accord.

Formalités de publicité effectuées
le **10 FEV. 2026**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **10 FEV. 2026**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

